

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2021-20

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'acquisition de la maison de Madame CHILTZ à Goustranville

Réunion du 17 novembre 2021

Réunis le 17 novembre 2021 à 14h30, à Saint-Contest sous la présidence de Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE et Messieurs Antoine CASINI et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Xavier CHARLES, David FONTAINE, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Pouvoir de Madame GAUGAIN à Madame CHERRIERE.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

CONSIDERANT :

- Que pour la réalisation des logements de fonction du projet de développement du campus de Goustranville NEV a souhaité acquérir la parcelle ZI n°27 sise 130 route de Bavent à Goustranville appartenant à Mme Marie Dany Chiltz demeurant lieu Castel, 180 route de Bavent à Goustranville (14430) ;
- Que le service France Domaine dans un avis en date du 7 octobre 2021 a estimé la valeur vénale de la parcelle à 390 000 € avec une marge de négociation de 10% ;
- Que NEV et la propriétaire de la parcelle, Mme Chiltz se sont accordés sur un montant d'achat de 420 000€ ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'acquisition de la parcelle référencée ZI n°27 d'une surface de 4 927 m², comprenant une maison à usage d'habitation et deux abris de jardin, située 130 route de Bavent, 14 430 Goustranville pour un montant de 420 000 € ;

ACCEPTE à l'unanimité de prendre en charge les frais notariés correspondants et ceux liés aux formalités foncières ;

AUTORISE la présidente à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE